

# **MANUEL DE L'EXPOSANT**

## **POUR LES JOURNÉES**

### **PROFESSIONNELLES EN ORTHOPHONIE**

### **ET EN AUDIOLOGIE 2022**



Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec

## MONTAGE

| Jour     | Date             | Heure de début | Heure de fin |
|----------|------------------|----------------|--------------|
| Mercredi | 9 novembre 2022  | 20 h           | 23 h         |
| Jeudi    | 10 novembre 2022 | 6 h            | 7 h          |

## ÉVÉNEMENT

| Journées professionnelles en orthophonie et en audiologie 2022 |                  |                |              |
|--|------------------|----------------|--------------|
| Hall principal   |                  |                |              |
| Jour   | Date             | Heure de début | Heure de fin |
| Jeudi  | 10 novembre 2022 | 7 h            | 18 h         |
| Vendredi   | 11 novembre 2022 | 7 h            | 17 h         |

## DÉMONTAGE

| Jour     | Date             | Heure de début | Heure de fin |
|----------|------------------|----------------|--------------|
| Vendredi | 11 novembre 2022 | 17 h           | 19 h         |

## QUAIS DE RÉCEPTION

Ces quais sont situés à droite de l'établissement et l'accès s'y fait par le stationnement des Galeries Saint-Hyacinthe.

| Centre de congrès de Saint-Hyacinthe                        |                  |  |
|---|------------------|--|
| 1325 rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8S4 |                  |  |
| Numéro de quai  | Accès            | Utilisation  |
| Quai 1  | 3' de hauteur    | Réservé aux cubes et camions-remorques                                       |
| Quai 2  | 3' de hauteur    | Réservé aux cubes et camions-remorques                                       |
| Quai 3  | Au niveau du sol | Réservé aux petites voitures et camions                                      |
| Quai 4  | Au niveau du sol | Réservé aux petites voitures et camions                                      |
| Quai 5  | Au niveau du sol | Livraison directement dans la salle principale. <b>Autorisation requise.</b> |

Le stationnement n'est pas permis aux quais de réception. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué aux frais du propriétaire. La livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées principales du Centre de congrès même s'il ne s'agit que de petites boîtes. Toutes les marchandises doivent obligatoirement être livrées par le quai de réception.

## HORAIRE DES QUAIS DE RÉCEPTION

L'horaire des quais de réception est le même que l'horaire de montage et de démontage.

## STATIONNEMENT

### Voitures

Le CCSTH met gratuitement à la disposition de ses invités plus de 700 espaces de stationnement à l'extérieur.

## RÉCEPTION DES MARCHANDISES

Tout exposant qui expédie son matériel directement au CCSTH et qui n'est pas sur place pour le recevoir comprend que son matériel sera automatiquement manutentionné par le personnel du CCSTH et que des frais, payables sur place, pourraient s'appliquer.

Le CCSTH ne pourra être tenu responsable de bris ou de pertes des équipements reçus sans la présence du destinataire.

Afin de s'assurer de retrouver rapidement le matériel expédié, il est impératif d'indiquer les éléments suivants sur l'envoi :

| Centre de congrès de Saint-Hyacinthe                        |  |
|---|--|
| 1325 rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8S4 |  |
| Nom de l'événement  | Journées professionnelles en orthophonie et en audiologie 2022 |
| Nom de la compagnie   | (exposant)   |
| Nom de la personne-ressource                                | (exposant)   |
| Date d'arrivée  | Jeudi 10 novembre 2022   |

Il est **impératif** que vous expédiez votre marchandise au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe et non au Sheraton Saint-Hyacinthe puisqu'il s'agit de quais de réception différents. Votre matériel doit être expédié au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, 1325 rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8S4.

Considérant l'espace d'entreposage restreint au CCSTH, nous demandons qu'**aucune livraison de matériel ne soit effectuée avant le jour de votre installation**. Des ententes peuvent être prises avec votre coordonnateur/coordonnatrice aux ventes pour tout matériel devant absolument être livré plus tôt.

Il en est de même pour la récupération du matériel. Tout exposant doit repartir avec son propre matériel à la fin de l'événement. Si un ramassage est prévu alors qu'il ne sera pas sur place, il est de sa responsabilité d'identifier **correctement** l'envoi et informer notre personnel de la date de récupération du matériel. Le CCSTH ne pourra être tenu responsable de frais occasionnés par une compagnie de livraison ne retrouvant pas votre matériel.

## SERVICE DE MESSAGERIE

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels FedEx, UPS, Purolator ou autres doivent s'assurer que les frais de douanes, taxes, etc. sont payés à l'avance. Toute marchandise expédiée « à percevoir » ne sera pas acceptée par le CCSTH.

Dans certains cas, les services de messagerie ne déclarent pas que les frais sont à payer par l'expéditeur lors de la livraison et le CCSTH reçoit parfois une facture 30-90 jours après la fin de l'événement. Dans ces situations, le client sera refacturé avec des frais d'administration.

Il est de la responsabilité des exposants de contacter les services de messagerie pour la récupération du matériel après l'événement. Les exposants doivent également apposer sur **toutes les boîtes** à expédier le « Bon de connaissance » du service de messagerie en question.

## ENTREPOSAGE

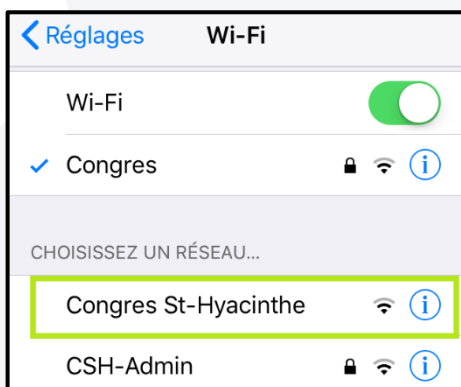
Le CCSTH ne possède pas les espaces nécessaires pour l'entreposage de matériel. Il est de la responsabilité de l'exposant de prévoir de l'espace pour entreposer son matériel. En aucun cas, les coffres de transport ne pourront être laissés dans les corridors de service. Le matériel non requis devra être entreposé à même les espaces loués ou retourné dans votre véhicule.

## MANUTENTION

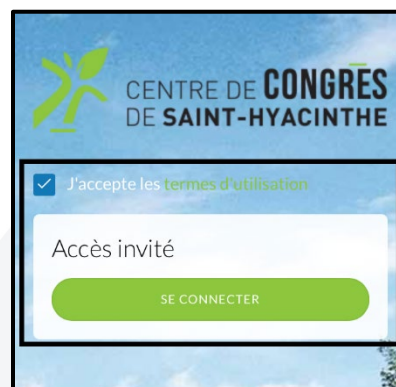
Le CCSTH n'offre pas le service manutention pour vos exposants. Ces derniers doivent donc manutentionner eux-mêmes leurs équipements avec un chariot qui sera mis à leur disposition par le CCSTH. Le nombre de chariots est limité, mais le personnel fera tout en son possible pour vous fournir l'équipement requis dans les meilleurs délais. Veuillez noter également qu'il est **interdit d'utiliser les chariots de bagages du Sheraton Saint-Hyacinthe** pour la manutention de votre matériel.

## SERVICES INTERNET

Le CCSTH est fier de pouvoir mettre au service de tous ses clients un accès à Internet haute vitesse sans fil tout à fait gratuitement, en offrant une couverture totale et sans frais des salles de réunion, d'expositions et des espaces publics. Aucun code n'est requis et la connexion se fait en deux étapes simples et faciles.



1. Dans les connexions offertes par votre appareil, sélectionnez le réseau « **Congres Saint-Hyacinthe** »



2. Cochez « J'accepte les termes et conditions » et cliquez sur **SE CONNECTER**

## OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». Le CCSTH n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels y compris, mais non de façon limitative, aux produits, stands, équipements ou décorations causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les déplacements dans le CCSTH, et ce, quelle qu'en soit la cause.

L'exposant doit utiliser les nombreux équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage et du démontage que durant l'exposition.

Le CCSTH recommande à ses exposants de ne pas remettre de façon abusive des documents papier et de privilégier l'échange de documents électroniques avec les congressistes.

L'exposant ne doit, en aucun temps, obstruer les entrées principales, les couloirs, les ascenseurs, les foyers, les bornes interactives, les écrans de télévision, les issues de secours de l'établissement ou les autres salles du CCSTH sans autorisation au préalable.

La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation de la direction du CCSTH. Seuls les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont autorisés sans restriction.

Pour des raisons de sécurité et de ventilation, aucun appareil de cuisson ne peut être installé dans le CCSTH.

L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur/coordonnatrice aux ventes. Des frais pourraient s'appliquer pour la récupération des ballons au plafond après vos activités.

L'utilisation de confettis et des paillettes est interdite.

Le CCSTH assure la sécurité générale de l'établissement sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués. Si vous désirez de la sécurité additionnelle, vous devez en faire la demande auprès de votre coordonnateur/coordonnatrice aux ventes.

Le CCSTH possède l'exclusivité de vente et de distribution de nourriture et de boisson à l'intérieur de l'établissement. **Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée aux visiteurs.** Des ententes peuvent être prises avec votre coordonnateur/coordonnatrice aux ventes à ce sujet.